



**VILLE DE LE HOULME**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE N°2020-3 DU 23 JUIN 2020**

CM/PV/ DGS/2020-03

L'an deux mille vingt, le vingt trois, juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis au Foyer communal, sous la présidence de Monsieur Daniel GRENIER, Maire .

L'affichage réglementaire a été effectué.

Date de la convocation : **16 juin 2020**

Ouverture de la séance : **19H00**

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020, et afin de faciliter le respect des « mesures barrières », l'accès à la salle était réservé à un public limité, un dispositif sonore de retransmission des débats a été installé à l'extérieur de la salle.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. D. GRENIER, F. CHAPELIERE, J. MICHEL, N. POCHON, , M. MALANDAIN, A. GONTIER, JJ. SEBIRE adjoints, J. QUEVILLON, P. DELANDE, H. COTÉ, P. LEQUESNE, P. PIETERS, C. LEBOURGEOIS, E. GONDRE, T. LANGLOIS, K. DE CHIVRE, S. GALLOT, V. MALANDAIN, M. PREVEL, L. MALHERBE, A. AL JIBOURY, A. DE CHIVRE, T. TURPAUD, N. DOURVILLE, M. DEVINCK, conseillers municipaux

**EXCUSES** : Y. GUEST, (pouvoir à JJ SEBIRE) ; M. MALANDAIN (pouvoir à N. POCHON) ; P. PIETERS (pouvoir à D. GRENIER) C. LEBOURGEOIS (pouvoir à F. CHAPELIERE) ; A. AL JIBOURY (pouvoir à L. MALHERBE)

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Présents : 22- Pouvoirs : 5 - Absents : 0 - Votants : 27**

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire précise que l'assemblée peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire procède à la nomination d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Florence CHAPELIERE est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La proposition est mise aux voix. A l'unanimité Mme Florence CHAPELIERE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 juin 2020**

Pas d'observations, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 est adopté.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. *Affaires Générales - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;*
2. *Affaires Générales - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'association des Fougères ;*
3. *Affaires Générales - Désignation des membres du collège « Elus » au Comité technique*
4. *Finances – Affectation des résultats.*
5. *Finances - Fixation des taux de la fiscalité locale pour l'année 2020.*
6. *Finances - Adoption du budget primitif - Année 2020.*
7. *Finances - Subventions aux associations – Année 2020.*
8. *Finances - Subvention au CCAS.*
9. *Finances - Fixation des tarifs des services municipaux et locations communales.*
10. *Finances - Syndicat intercommunal de la piscine le Houllme-Notre-Dame de Bondeville - participation de la ville de Le Houllme.*

11. Finances - Syndicat Intercommunal de la Piscine le Houlme-Notre-Dame de Bondeville - Modalités de recouvrement de la participation de la ville.
12. Finances – Avenant financier 2019-2020 à la convention d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du Collège Jean ZAY.
13. Affaires générales - Bourses communales.
14. Centre de loisirs - Participation des familles.
15. Affaires générales - Attributions de jardins familiaux.
16. Finances - TLPE – Abattements / Exonérations.
17. Ressources humaines - Recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités du centre de loisirs (ALSH) pour les mois de juillet et août 2020.
18. Ressources humaines – Recrutement d'emplois saisonniers pour la période estivale

D. GRENIER propose d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour

Point N° 19 – Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>).

Pas d'observations, l'ordre du jour modifié de la séance du 23 juin 2020 est adopté.

### **N°2020-3-001 - Affaires Générales - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

#### **Rapporteur D. GRENIER**

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la Commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré à L'UNANIMITE

Décide de dresser la liste des membres à soumettre au directeur des services fiscaux.

**Président** : Mr D. GRENIER, Maire.

#### **COMMISSAIRES TITULAIRES**

- Jean-Jacques SEBIRE, 34 rue des Prairies – LE HOULME
- Yves GUEST, 40 rue des Prairies – LE HOULME
- Brigitte PODEVIN, 86 Rue du Général de Gaulle – LE HOULME
- Didier PORCHER, Le Bourg – VIRVILLE
- Joël BACQUET, 2 Rue de la Gare –LE HOULME
- Alain GONTIER, 2 bis rue de la République – LE HOULME
- Patrice LEQUESNE, 23 a sente Dupont –LE HOULME
- Yohann PIMONT, 145 Rue du Général de Gaulle –LE HOULME

#### **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

- Daniel CLEPOINT, 41 domaine de la source – LE HOULME
- Catherine LEBOURGEOIS, 14 Rue Victor Hugo – LE HOULME
- Thierry TURPAUD, 8 Rue Pablo Picasso – LE HOULME
- Dylan BENARD, 30 Sente Dupont – LE HOULME
- Isabelle LEGAY, 17 rue du 8 mai Apt 01 – LE HOULME
- Gérard LOUKIANENKO, 20 Rue Pablo Picasso – LE HOULME
- Hervé COTE, 17 rue des Martyrs – LE HOULME
- Bruno BOURDET, 52 Rue Aristide Briand – LE HOULME

#### **DESIGNATION DOUBLES**

#### **COMMISSAIRES TITULAIRES**

- Florence CHAPELIERE, 8 rue des Martyrs – LE HOULME
- Joël MICHEL, 36b route de Fresquiennes – LE HOULME
- Nadine POCHON, 20 Rue Victor Hugo – LE HOULME
- Sébastien GALLOT, 63 Rue Aristide Briand – LE HOULME
- Auban AL JIBOURY, 3 sente Delaunay – LE HOULME
- Thierry LANGLOIS, 22 rue Pablo Picasso – LE HOULME
- Philippe DELANDE, 15 rue Jean Jaurès – LE HOULME
- Nadine HEBERT, 3 rue des Tisserands – LE HOULME

### **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

- Laëtitia MALHERBE, 3 sente Delaunay – LE HOULME
- Mélanie PREVEL, 18 sente Saint Martin – LE HOULME
- Evelyne GONDRE, 1 Sente Grenier – LE HOULME
- Alain MALANDAIN, 5 rue du 8 mai – LE HOULME
- Michel CHIMIER, 10 Domaine de la Source – LE HOULME
- Virginie MALANDAIN, 11 rue du 8 Mai – LE HOULME
- Alice DE CHIVRE, 37 route de Saint Jean – LE HOULME
- Patrick PIETERS, 33 rue Jean Jaurès – LE HOULME

### **N°2020-3-002 - Affaires Générales - Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'association des Fougères ;**

#### **Rapporteur : D. GRENIER**

Madame N. POCHON a été désignée à **L'UNANIMITE** pour représenter la collectivité au conseil d'administration de l'association des fougères.

### **N°2020-3-003 - Affaires Générales - Désignation des membres du collège « Elus » au Comité technique**

#### **Rapporteur : D. GRENIER**

Le conseil municipal après avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ** a décidé de désigner au comité technique les membres suivants :

#### **Membres titulaires**

N. POCHON  
Y. GUEST  
F. CHAPELIERE  
J. MICHEL

#### **Membres suppléants**

M. MALANDAIN  
JJ SÉBIRE  
A. GONTIER  
M. PREVEL

### **N°2020-3-004 Finances – Affectation des résultats de l'exercice 2019.**

#### **Rapporteur : D. GRENIER**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Ville, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement.

L'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante en excédents de fonctionnement reportés en section de fonctionnement ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

Vu les résultats connus du compte administratif 2018

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2019

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de + 288 293.02 € se décomposant comme suit :

• Résultat reporté de l'exercice 2018	+	<b>107 945.82 €</b>
• Résultat de l'exercice 2019	+	<b>180 347.20 €</b>
• Soit un résultat de clôture 2019 de :	+	<b>288 293,02 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ** : décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2019 comme suit :

CHAP. 002 – Excédent de fonctionnement reporté	<b>138 293.02 €</b>
CHAP. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>150 000.00 €</b>

## N°2020-3-005 Finances - Fixation des taux de la fiscalité locale pour l'année 2020.

**Rapporteur : D. GRENIER**

Conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, la délibération des taux de la fiscalité directe locale doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du Budget.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020, à hauteur de ceux appliqués en 2019. Par conséquent le conseil municipal n'aura pas à voter de taux de TH en 2020.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu les instructions budgétaires de la M14,

Vu la loi de finances de l'année 2020,

Vu les orientations budgétaires pour l'année 2020,

Vu l'Etat 1259 des services fiscaux précisant les bases prévisionnelles pour 2020,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, la délibération des taux de la fiscalité directe locale doit faire l'objet d'un vote distinct de celui du Budget.

Considérant que conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur de ceux appliqués en 2019

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ** : décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 comme suit :

- Taux de la TFPB (bâti) : **28.90%**
- Taux de la TFPNB (non bâti) : **79.15%**

## N°2020-3-006 Finances - Adoption du budget primitif - Année 2020.

**Rapporteur : D. GRENIER**

Lors de sa séance du 11 juin 2020, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2020.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 soumis à votre adoption.

Le budget principal, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2019		138 293.02		1 047.33
Mouvements réels	3 612 706.72	3 552 524.00	701 828.67	622 671.04
Mouvements d'ordre	78 110.30	0.00		78 110.30
<b>TOTAL</b>	<b>3 690 817.02</b>	<b>3 690 817.02</b>	<b>701 828,67</b>	<b>701 828,67</b>

### EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

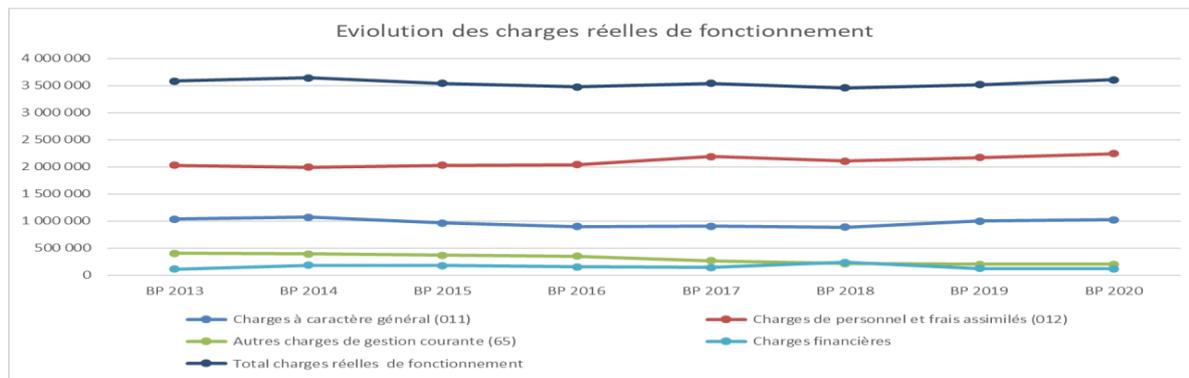
Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 3 690 817,02€ (y compris la reprise des résultats de 2019). En mouvements réels les recettes progressent de +1.62% et les dépenses +2.55% par rapport aux prévisionnels de 2019.

La présentation en page 7 du projet de budget 2020, présente le niveau prévisionnel des différents chapitres budgétaires.

Le détail par article est présenté de la page 15 à 17.

#### Les dépenses de fonctionnement

En mouvements réels les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2.55% pour prendre en compte des dépenses liées à la mise en place des mesures sanitaires du covid-19. Pour autant l'exécution des dépenses de gestion courante fera l'objet de toutes les attentions comme les années antérieures.



### ↳ **Les charges à caractère général (CHAP. 011)**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides et des prestations externes. Cet ensemble de dépenses représentent en 2020, un prévisionnel de 1 024 100 € en hausse de 2.4% par rapport à 2019

Charges à caractère général (011)	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
Achats (c/60)	510 300	545 271	489 738	479 063	462 500	453 550	494 079	527 850	6,8%
Services extérieurs (c/61)	381 500	370 900	315 722	291 900	307 000	311 670	367 266	355 650	-3,2%
Autres services extérieurs (c/62)	127 800	139 142	140 800	113 259	117 200	104 650	117 200	118 600	1,2%
Taxes (c/ 63)	16 000	16 500	16 500	17 900	19 500	19 700	22 000	22 000	0,0%
<b>Total Chap. 011</b>	<b>1 035 600</b>	<b>1 071 813</b>	<b>962 760</b>	<b>902 122</b>	<b>906 200</b>	<b>889 570</b>	<b>1 000 545</b>	<b>1 024 100</b>	<b>2,4%</b>

Ces charges représentent près de 30% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

### ↳ **Les charges de personnel et frais assimilés (CHAP. 012)**

Les frais de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la ville avec un montant prévisionnel de 2 243 377 €. Des efforts significatifs ont permis de contenir les dépenses liées à ce chapitre budgétaire. Mais il faudra intégrer :

- La réactivation des « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » après une année de gel,
- L'augmentation du taux des cotisations retraites (CNRACL),
- Besoins en personnel pour la mise en place des mesures sanitaires liées à la crise du covid-19,
- Remplacement d'un agent en congé de maternité,
- Remplacement d'agent en congés de maladie,
- La prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité qui augmente mécaniquement la rémunération des agents,
- La prise en compte des éléments législatifs et/ou réglementaires.
- L'harmonisation du régime indemnitaire

Le budget primitif 2020 présente une hausse prévisionnelle des charges de personnel de 3,2% par rapport au prévisionnel 2019.

### ↳ **Les charges de gestion courante (CHAP 65)**

Ce poste budgétaire comporte notamment les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations et les participations obligatoires. D'une année sur l'autre les trajectoires sont similaires.

### ↳ **Les charges financières (CHAP 66)**

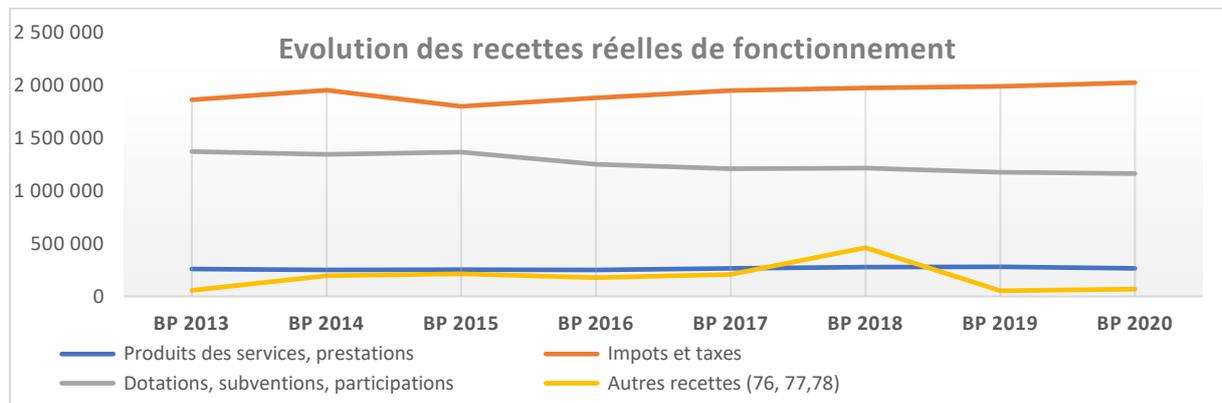
Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la ville pour rembourser l'intérêt d'emprunts.

En 2020, le budget consacré est de 119 230 € en raison de la trajectoire d'extension de la dette.

## **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 552 524.00 € en mouvements réels hors affectation des résultats de l'exercice 2019.

RECETTES REELLES	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
Excédent reporté									
Produits des services, prestations	260 800	250 800	253 200	251 850	265 355	277 500	280 500	267 000	-4,81%
Impôts et taxes	1 865 208	1 953 378	1 801 636	1 881 790	1 951 493	1 975 712	1 992 042	2 026 514	1,73%
Dotations, subventions, participations	1 373 201	1 345 828	1 367 942	1 251 525	1 211 431	1 214 717	1 177 943	1 164 557	-1,14%
Autres recettes (76, 77,78)	55 500	196 188	213 875	179 355	208 336	461 973	53 607	69 453	29,56%
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 554 709</b>	<b>3 746 194</b>	<b>3 636 653</b>	<b>3 564 520</b>	<b>3 636 616</b>	<b>3 929 902</b>	<b>3 632 037</b>	<b>3 690 817</b>	<b>1,62%</b>



#### ▪ Les produits issus des services (Chapitre 70)

Ce chapitre intègre l'ensemble des recettes issues des prestations communales et les produits relatifs à l'occupation du domaine. Elles représentent 7% pour des recettes réelles de la ville. Les variations sont marginales et résultent en grande partie de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal.

La plus grosse partie (soit 82%) concerne les redevances et droits des services périscolaires (Activités périscolaires, restauration scolaire, crèche).

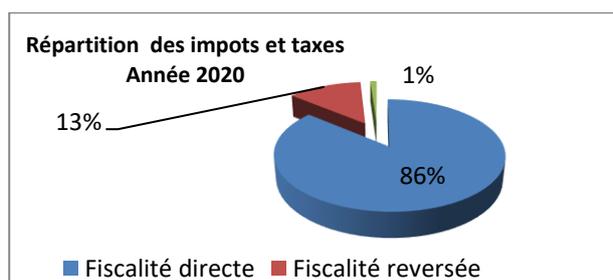
Par rapport à l'année 2020, ces recettes sont prévues à la baisse (-4,8%) pour intégrer l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services municipaux (restaurant scolaire, crèche, ALSH, location de salles).

	Prévisions 2019	Réalisées 2019	Prévisions BP 2020
<b>Chapitre 70</b>	280 500	272 362	<b>267 000</b>

#### ↳ les impôts et taxes (chap. 73)

Comme en 2019, 55% des recettes réelles proviennent de la fiscalité et des taxes diverses (dont 86% pour les contributions directes).

Les recettes de fonctionnement de ce chapitre budgétaire représentent 55% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité, avec une prévision en hausse de 1.73% par rapport à 2019.



Les recettes de ce chapitre sont composées en grande partie du produit des contributions directes (TH, TFPB, TFPNB) pour 86% et de diverses fiscalités reversées à hauteur de 13% (Attribution de compensation dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation des ressources intercommunales).

	Inscrits en 2019	Réalisées 2019	Prévisions 2020
<b>Chapitre 73</b>	1 992 042	2 008 436	<b>2 026 514</b>

### La fiscalité locale (Contributions directes)

Le projet de budget a été construit sur une hypothèse de reconduction des taux communaux de la fiscalité. De ce fait, les seules variations seront portées uniquement par la modification des bases fiscales fournies par les services fiscaux (Voir imprimé 1259 COM).

Le produit de la fiscalité directe est estimé à 1 750 000 € pour 2020 à partir des hypothèses suivantes :

- Reconduction des taux communaux de l'année 2019 THFB et TFNB). Le taux de la TH étant figé pour 2020 en raison de la réforme fiscale encours (Produit estimé de la TH 666 863€).
- Evolution législative des bases fiscales de la TH sur les résidences principales de +1,009 et de +1,012 sur les résidences secondaires et locaux vacants. Pour rappel les taux de la TH sont figés en raison de la mise en œuvre de la réforme de la taxe fiscalité locale.

Produit fiscal	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Evol 2020/2019
TH	565 814,00	582 785,00	598 199,00	634 010,00	634 010,00	634 010,00	656 276,00	666 863,00	2%
TFB	975 375,00	992 137,00	1 008 610,00	1 017 569,00	1 017 569,00	1 017 569,00	1 051 093,00	1 077 970,00	3%
TFNB	6 095,00	6 332,00	6 411,00	6 411,00	6 411,00	6 411,00	6 490,00	6 095,00	-6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 547 284,00</b>	<b>1 581 254,00</b>	<b>1 613 220,00</b>	<b>1 657 990,00</b>	<b>1 657 990,00</b>	<b>1 657 990,00</b>	<b>1 713 859,00</b>	<b>1 750 928,00</b>	<b>2%</b>

Population au 1<sup>er</sup> janv. 2020 4079 Hab.

Evolution du produit fiscal / habitant	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions directes /Hab.	384.32	394.67	407.14	<b>410.08</b>	<b>411</b>	<b>413</b>	<b>418</b>	<b>429</b>
Dont TH/Hab.	14.86	146.08	156.20	<b>152.74</b>	<b>150.54</b>	<b>153</b>	<b>160</b>	<b>163</b>

### La fiscalité reversée

En tant que membre de la Métropole Rouen Normandie, la collectivité perçoit des contreparties financières. Cette fiscalité reversée comme la Dotation de Solidarité Communautaire et l'Attribution de Compensation sont stables d'une année sur l'autre.

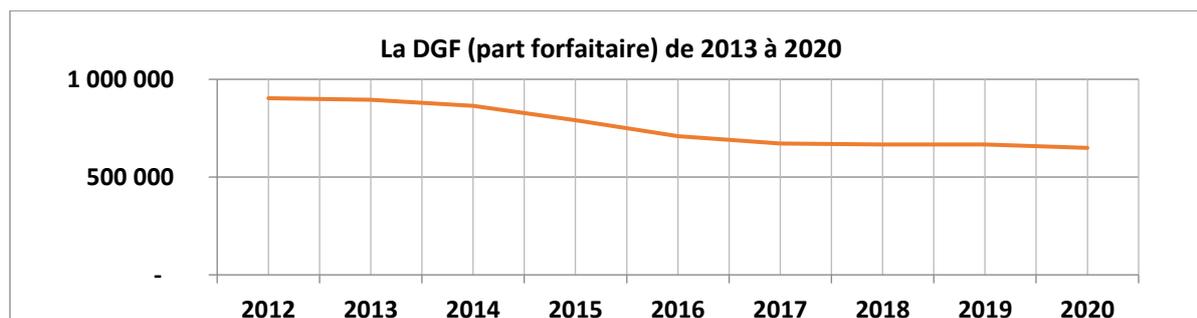
Pour 2020, elles représentent tout de même 12% des impôts et taxes perçus par la collectivité en y incluant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) le mécanisme de péréquation horizontale.

#### ↳ **Les dotations et participations (chap. 74)**

Les dotations et participations quant à elles représentent 39% des recettes de fonctionnement de la collectivité (dont 60% uniquement pour la DGF).

### Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2019, la loi de finances a précisé la stabilité de l'enveloppe de la DGF en 2020.



## ↳ **Les autres dotations (compensations versées)**

Les allocations compensatrices versées pour compenser en partie ou en totalité les mesures d'exonérations ne devraient pas connaître une forte variation.

	<b>Prévisions 2019</b>	<b>Exécution 2019</b>	<b>Prévisions 2020</b>
<b>Diverses compensations</b>	<b>228 443</b>	<b>224 533.12</b>	<b>223 000</b>

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Les dépenses d'investissement**

Le budget 2020 de la section d'investissement s'attache à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services rendus, leur accessibilité, et le cadre de vie de la cité déjà inscrit en reste à réaliser (306921.18) permettront de terminer le programme de réhabilitation de l'étage de l'ancienne école Prévert en cabinets médicaux. Les travaux ont été livrés fin mai de cette année.

Compte tenu des effets de la crise sanitaire qui a conduit à une installation tardive des exécutifs, le Budget 2020 peut être considéré comme un budget de transition.

Les crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2020 s'élèvent à 246 407€ (hors remboursement de la dette en capital). Ils serviront à financer les principaux investissements aussi bien en équipements qu'en travaux :

#### L'amélioration des bâtiments communaux et des équipements existants :

- Crédits complémentaires à hauteur de 50 000€ pour finaliser la réhabilitation de l'école Prévert (au niveau de l'étage) y compris des crédits relatifs à la réfection des chéneaux sur la partie brique afin de pérenniser la réhabilitation en cours : 20 000 €, Pour mémoire 263 106 € sont déjà inscrits en RAR.
- Travaux d'isolation des combles de certains bâtiments communaux.
- Réfection de l'éclairage des tennis couverts (remplacement par des ampoules led) : 15 000 €,
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : 25 000€,
- Remplacement de la clôture de l'école Jean Lurçat : 15 000 €,
- Divers travaux sur le patrimoine communal pour une enveloppe budgétaire de 52 100€, en particulier, la réfection de la toiture du Gymnase Fernand Léger (Y compris tennis couverts). Cette opération très lourde sera étalée sur plusieurs exercices budgétaires pour tenir compte des contraintes d'utilisation de la structure et budgétaire de la collectivité. Une première enveloppe de 30 000 euros est prévue pour 2020, des études seront nécessaires pour calibrer l'investissement.
- Lancement des études nécessaires à la réhabilitation du Foyer communal et du parc municipal

#### L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services

- Renouvellement du matériel informatique pour les services administratifs : 15 000 €,
- L'équipement nécessaire à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Aragon Prévert à la rentrée 2020-2021. Une enveloppe de 12 000 € est prévue.
- Finaliser le remplacement des équipements pour le restaurant scolaire : 12 000€
- Renouvellement de matériels pour les services techniques : 20 000 €

#### La sécurisation des espaces publics

- L'amélioration de la sécurité dans les bâtiments communaux avec l'installation de nouveaux défibrillateurs dans les salles de sports : 5 800 € TTC
- Le remplacement de matériels de sécurité incendie (Extincteurs, Blocs de secours...)

#### **Remboursement du capital de la dette**

Pour l'année 2020, le montant du capital de la dette est de 148 466.22€ ce qui ramènera l'encours de la dette en fin d'année 2020 à 2 299 759.44€, soit 563€/hab.

Il faut préciser qu'aucun emprunt souscrit par la collectivité ne relève de la qualification d'emprunt toxique et que la totalité ne présente aucun risque (taux fixes)

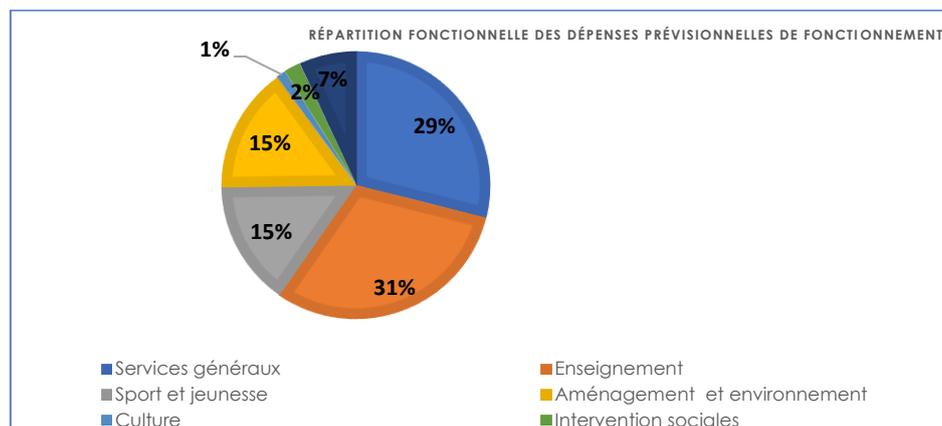
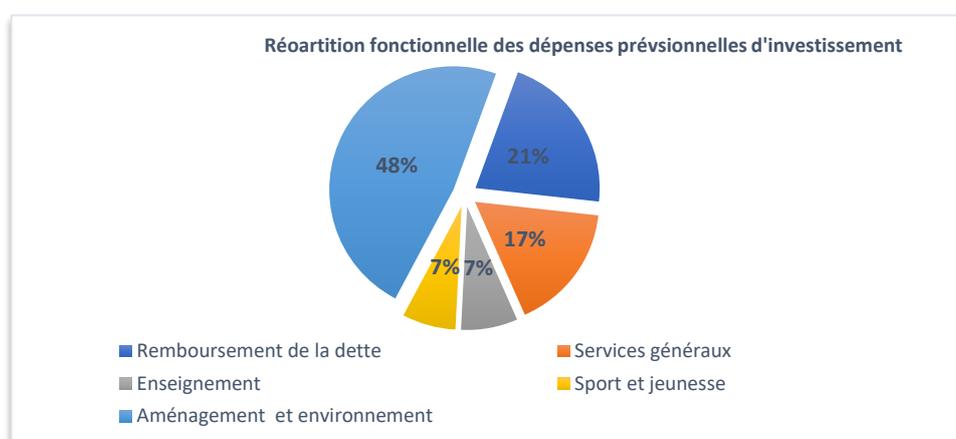
### Le mode de financement des investissements

Pour le financement des investissements, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt. La collectivité poursuivra donc sa stratégie de désendettement.

Pour le financement des investissements inscrits au BP 2020, il mobilisera ses ressources propres 701 828.67 €, soit 553 328.67 € après remboursement du capital de la dette.

Ressources propres disponibles	Montants
Affectation des résultats de l'exercice 2019	150 000.00
Solde d'exécution	1 047.33
FCTVA	107 312.00
Reste à réaliser de l'exercice 2019	347 843.04
Autres ressources issues du GFP	17 516.00
Ressources internes (amortissements)	78 110.30
	<b>701 828.67</b>

### Répartitions fonctionnelles du BP 2020



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	931 155,00	0,00	1 024 100,00	1 024 100,00	1 024 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 174 832,00	0,00	2 243 376,72	2 243 376,72	2 243 376,72
014	Atténuations de produits	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	204 059,00	0,00	205 500,00	205 500,00	205 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 317 046,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 479 976,72</b>	<b>3 479 976,72</b>	<b>3 479 976,72</b>
66	Charges financières	126 013,02	0,00	119 230,00	119 230,00	119 230,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 453 559,02</b>	<b>0,00</b>	<b>3 612 706,72</b>	<b>3 612 706,72</b>	<b>3 612 706,72</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	96 823,59		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	81 655,21		78 110,30	78 110,30	78 110,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>178 478,80</b>		<b>78 110,30</b>	<b>78 110,30</b>	<b>78 110,30</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 632 037,82</b>	<b>0,00</b>	<b>3 690 817,02</b>	<b>3 690 817,02</b>	<b>3 690 817,02</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 690 817,02</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	280 500,00	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00
73	Impôts et taxes	1 992 042,00	0,00	2 026 514,00	2 026 514,00	2 026 514,00
74	Dotations et participations	1 177 943,00	0,00	1 164 557,00	1 164 557,00	1 164 557,00
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00	0,00	64 600,00	64 600,00	64 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 518 485,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 547 671,00</b>	<b>3 547 671,00</b>	<b>3 547 671,00</b>
76	Produits financiers	5 607,00	0,00	4 853,00	4 853,00	4 853,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 524 092,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 552 524,00</b>	<b>3 552 524,00</b>	<b>3 552 524,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 524 092,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 552 524,00</b>	<b>3 552 524,00</b>	<b>3 552 524,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>138 293,02</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 690 817,02</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>78 110,30</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	9 552,08	11 000,00	11 000,00	20 552,08
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	95 472,87	22 533,87	72 059,60	72 059,60	94 593,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	377 000,00	274 835,23	163 347,89	163 347,89	438 183,12
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>474 972,87</b>	<b>306 921,18</b>	<b>246 407,49</b>	<b>246 407,49</b>	<b>553 328,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	142 200,00	0,00	148 500,00	148 500,00	148 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>142 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 500,00</b>	<b>148 500,00</b>	<b>148 500,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>617 172,87</b>	<b>306 921,18</b>	<b>394 907,49</b>	<b>394 907,49</b>	<b>701 828,67</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>617 172,87</b>	<b>306 921,18</b>	<b>394 907,49</b>	<b>394 907,49</b>	<b>701 828,67</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>701 828,67</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	61 900,00	0,00	107 312,00	107 312,00	107 312,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	40 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	347 843,04	0,00	0,00	347 843,04
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 762,00	0,00	17 516,00	17 516,00	17 516,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>118 662,00</b>	<b>347 843,04</b>	<b>274 828,00</b>	<b>274 828,00</b>	<b>622 671,04</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>118 662,00</b>	<b>347 843,04</b>	<b>274 828,00</b>	<b>274 828,00</b>	<b>622 671,04</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	96 823,59		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	81 655,21		78 110,30	78 110,30	78 110,30
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>178 478,80</b>		<b>78 110,30</b>	<b>78 110,30</b>	<b>78 110,30</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>297 140,80</b>	<b>347 843,04</b>	<b>352 938,30</b>	<b>352 938,30</b>	<b>700 781,34</b>
	+					
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					1 047,33
	=					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>701 828,67</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>  78 110,30
---	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

Le conseil municipal,  
 Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
 Vu le Code Général des Impôts,  
 Vu la loi de finances pour l'année 2020,  
 Vu les instructions budgétaires et comptables de la M14,  
 Vu les résultats du compte administratif 2019,  
 Vu le débat d'orientations budgétaires de l'année 2020,  
 Vu le projet de budget de l'année 2020,  
 Vu le rapport de présentation du BP 2020,  
 Vu la réunion de la commission,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré à la **MAJORITÉ** par 25 voix pour et 2 abstentions ( T. TURPAUD, N. AUVRAY) décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter si nécessaire, les différentes subventions pour les différents projets inscrits dans le présent BP.

### **N°2020-3-007 Finances - Subventions aux associations – Année 2020.**

#### **Rapporteur N. POCHON**

Il est porté à l'attention des membres du conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour ventiler nominativement les subventions aux différentes associations et permettre leur mandatement. Il est porté à l'attention des membres du conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour ventiler nominativement les subventions aux différentes associations et permettre leur mandatement. Malgré les contraintes financières auxquelles doivent faire face les collectivités locales, la ville de Le Houlme a fait le choix de maintenir son soutien financier au tissu associatif. Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire à l'identique les subventions aux associations dont les dossiers sont complets et d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association Malaunay-Le Houlme hand-ball.

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>Attributions Année 2019</b>	<b>propositions Année 2020</b>
Association Laïque - Sections	6 123 €	6 123 €
Coopérative scolaire - Louis ARAGON/Jacques PREVERT	1 648 €*	1 662 €*
Coopérative maternelle J. Picart Ledoux	657 €*	657 €*
Coopérative maternelle J. Lurçat	496 €*	482 €*
FCPE - Collège Jean Zay	85 €	85 €
Association des écoles Houlmoises pour la lecture-A.E.H.L.	963 €	963 €
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	509 €	609 €
Boule Houlmoise	300 €	300 €
Avenir du Houlme	1 731 €	1 731 €
Amicale Houlmoise-Bondevillaise FC	3 922 €	3 922 €
Tennis Club du Houlme	942 €	942 €
Tennis de table	161 €	161 €
Club du 3ème âge	2 505 €	2 505 €
Orchestre d'Harmonie du Houlme	10 264 €	10 264 €
Association Familles Nombreuses	425 €	425 €
Association des assistantes maternelles du Houlme	86 €	86 €
Family Rando	178 €	178 €
Club des Chiens de Défense	112 €	112 €
Association des peintres de la Vallée du Cailly	86 €	86 €
Association Malaunay-Le Houlme hand-ball	600 €	1 000 €
Judo club Bondevillais	300 €	300 €
Livres sans Frontières	151 €	151 €
Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie en Haute-Normandie	100 €	100 €
Association Foyer pour Adultes "Les Fougères"	90 €	90 €
Braille Tech.	97 €	97 €
Association Médico Educative Rouennaise (Centre Dominique Lefort)	97 €	97 €
Secours Populaire Français	295 €	295 €

Association Donneurs de Sang Bénévoles	68 €	68 €
FSE Collège Jean Zay	200.00 €	200 €
Pomme de Reinette - Parents d'aujourd'hui	500,00 €	500 €
Les chats du Houleme	250.00 €	250 €
Association Malaunay-Le Houleme hand-ball - Subvention exceptionnelle	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

Compléter en séance du conseil

Groupement des Parents d'élèves du primaire (GPE)		<b>135 €</b>
---	--	--------------

\* Variation d'une année sur l'autre en fonction du niveau des effectifs de l'école)

T. TURPAUD, demande s'il n'est pas possible de reporter cette question à un autre conseil. Il souhaite faire une autre proposition concernant la répartition des subventions aux associations dans l'optique de valoriser les grosses associations.

D. GRENIER précise que cette question avait d'une part été examinée au préalable à la commission des finances., et que d'autre part les associations de la ville bénéficient gratuitement en plus des subventions allouées, des infrastructures de la ville. Par ailleurs D GRENIER précise également que des subventions exceptionnelles sont possibles pour faire face à des besoins particuliers.

J. MICHEL précise qu'à l'image du club de Hand, la subvention a été révisée pour prendre en compte la modification de leur programme d'activité (l'élargissement de leurs activités aux plus petits) et des coûts induits.

Après échanges il est admis qu'un report du vote des subventions pénaliserait le fonctionnement des associations.

Sur proposition du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Budget Primitif de l'année 2020

Vu les demandes des associations reçues au titre de l'année 2020

Considérant la nécessité de prendre une délibération pour ventiler les subventions aux différentes associations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré à la **MAJORITÉ** par 22 voix pour ((M. MALANDIAIN, V. MALANDAIN, S. GALLOT n'ont pas pris part au vote) et 1 abstention ( T. TURPAUD,) décide d'attribuer les subventions aux associations suivant la liste qui sera présentée en commission des finances.

#### **N°2020-3-008 Finances - Subvention au CCAS.**

##### **Rapporteur N. POCHON**

Le conseil municipal à **L'UNANIMITÉ** décide d'accorder une subvention de 40 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville. Cette subvention sert à couvrir les frais de fonctionnement.

#### **N°2020-3-009 Finances - Fixation des tarifs des services municipaux et locations communales.**

##### **Rapporteur N. POCHON**

Chaque année les tarifs des services municipaux sont revalorisés.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs communaux.

Cette revalorisation concerne la tarification :

- ✓ Des droits de place (marché – Fête foraine – stationnement sur le domaine public des commerçants non sédentaires)
- ✓ Des insertions publicitaires dans le bulletin municipal
- ✓ Des concessions dans le cimetière communal
- ✓ Des salles communales
- ✓ Des loyers des propriétés communales

Le conseil municipal à **L'UNANIMITÉ** décide de reconduire à l'identique de ceux de 2019, les tarifs des services municipaux et locations communales.

**N°2020-3-010 Finances - Syndicat intercommunal de la piscine le Houlme-Notre-Dame de Bondeville - participation de la ville de Le Houlme.**

**Rapporteur : J. MICHEL**

Il précise que chaque année la ville doit acter le montant de sa participation à la gestion de la piscine intercommunale Le Houlme-Notre Dame de Bondeville.

Il rappelle que cette participation est déterminée en tenant compte de la population et du potentiel fiscal de chaque ville.

Pour 2020 le besoin à couvrir pour le fonctionnement du syndicat est de 430 880 €

	Potentiel fiscal	Population DGF
Le Houlme	809.44	4079
ND de Bondeville	1 009.58	7 208
<b>TOTAL</b>	<b>1819.02</b>	<b>11 287</b>

S/population (430 880/2)/11 287	19,0874
S/potentiel fiscal : (430 880/2)/1819.02	118,4374

<b>Participation du Houlme</b>	
Par rapport à la population : 19.0874*4079	77 857.50
Par rapport au potentiel fiscal : 118.4374*809.44	95 867.96
<b>TOTAL</b>	<b>173 725.46</b>

Pour mémoire en 2019, la participation de la ville était de 172 684,91 €.

Pour l'année 2020 cette participation est estimée à 173 725.46 € soit une augmentation de 0.60% par rapport à l'année 2019.

Le conseil municipal **à L'UNANIMITÉ** décide d'arrêter la participation de la ville de Le Houlme au syndicat de la piscine à hauteur de **173 725.46 €** pour l'année 2020.

**N°2020-3-011 Finances - Syndicat Intercommunal de la Piscine le Houlme-Notre-Dame de Bondeville - Modalités de recouvrement de la participation de la ville.**

**Rapporteur : J. MICHEL**

La ville souhaite reconduire le principe de la fiscalisation de sa participation au syndicat intercommunal de la piscine et d'en définir les modalités d'application.

Considérant la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le mode de recouvrement de cette contribution

Le conseil municipal **à L'UNANIMITÉ** décide de fiscaliser à hauteur de 100 %, la participation de la ville au fonctionnement du syndicat soit 173 725.46 €.

**N°2020-3-012 Finances – Avenant financier 2019-2020 à la convention d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du Collège Jean ZAY.**

**Rapporteur : D. GRENIER**

Le conseil municipal **à L'UNANIMITÉ** décide d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier de l'année 2019-2020 qui permettra de percevoir la participation du Département aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés à hauteur de 6 737.80€.

**N°2020-3-013 Affaires générales - Bourses communales.**

**Rapporteur : F. CHAPELIERE**

Le conseil municipal **à L'UNANIMITÉ** décide de reconduire l'attribution de bourses communales suivant les critères et modalités ci-après :

<b>Quotient familial</b>	<b>Montant de la bourse</b>
Moins de 400 €	120.00 €
Entre 401 et 699 €	85.00 €

Les familles devront présenter un certificat de scolarité délivré par l'établissement public fréquenté hors de la Commune, les 3 derniers bulletins de salaire, les justificatifs des versements de la CAF pour le calcul du montant de la bourse.

Elles devront fournir également une copie de l'avis d'imposition pour vérification des ressources. Les parents des élèves fréquentant le Collège Jean Zay du HOULME ne peuvent prétendre aux bourses communales, les livres scolaires étant fournis gratuitement. Il en est de même pour les élèves qui, devant être inscrits dans un établissement scolaire du HOULME, fréquenteraient un autre établissement.

Les bourses ne sont attribuées qu'aux élèves des établissements publics du second degré jusqu'au niveau baccalauréat + 3 et ne seront pas attribuées pour des élèves fréquentant des établissements couverts par une prise en charge des organismes sociaux.

**N°2020-3-014 - Centre de loisirs - Participation des familles.**

**Rapporteur : F. CHAPELIERE**

Le conseil municipal à **L'UNANIMITÉ** décide de reconduire les tarifs des prestations appliqués en 2019 pour la période 2020/2021.

**N°2020-3-015 – Affaires générales - Attribution de jardins familiaux.**

**Rapporteur : JJ. SÉBIRE**

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal à **L'UNANIMITÉ** décide d'attribuer la parcelle N°10 Aux « jardins familiaux » qui vient d'être restituée.

**N°2020-3-016 - Finances - TLPE – Abattement /Exonération sur la taxe payable en 2020.**

**Rapporteur : D. GRENIER**

Le rapporteur précise que la taxe locale sur la publicité extérieure est un dispositif national de taxation de tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation. Par délibération datée du 02 octobre 2008, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité des présents pour l'instauration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur le territoire de la commune de Le Houllme, de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), en substitution à la taxe frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses et à la taxe sur les emplacements fixes perçue jusqu'en 2008.

Cette taxe devrait permettre de limiter la prolifération de la pollution visuelle induite par la multiplication du nombre et de la taille des enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires, notamment dans les zones commerciales et les entrées de villes.

Par délibération datée du 02 octobre 2008, la collectivité avait institué cette taxe.

Par délibération datée du 23 juin 2016, le conseil municipal avait procédé à l'actualisation des tarifs et décidée d'exonérer les enseignes jusqu'à 7 m<sup>2</sup> inclus, ainsi que les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant les spectacles et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain dépendant de concessions municipales d'affichage.

L'ordonnance N°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment l'article 16 permet aux collectivités de pouvoir exceptionnellement adopter un abattement ou une exonération par dérogation aux articles L. 2333-8 et L.2333-9 du CGCT, par une délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

L'abattement peut être compris entre 10% et 100% applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable d'une même commune. Le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune.

Il propose au conseil municipal de mettre en place un abattement de 30% sur le montant de la TLPE du par les redevables pour l'année 2020.

L. MALHERBE précise que ce n'est pas le rôle des collectivités mais plutôt à celui des assurances de prendre en charge de tels abattements et/ou exonérations.

D. GRENIER dit comprendre parfaitement sa position. Il précise que des entreprises du Houllme vont en bénéficier, mais que la collectivité doit appliquer l'abattement s'il est institué à l'ensemble des redevables.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré à LA MAJORITÉ par 25 voix pour, 2 voix contre ( L. MALHERBE, A. AL JIBOURY) le conseil décide appliquer un abattement de 30% à l'ensemble des redevables de la TLPE en 2020.

**N°2020-3-017 Ressources humaines - Recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités du centre de loisirs (ALSH) pour les mois de juillet et août 2020.**

**Rapporteur F. CHAPELIERE**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels ayant des qualifications particulières (BAFA, BAFD...), pour le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les périodes d'été,

Ces agents seront rémunérés sur la base du premier échelon du cadre d'emploi des adjoints d'animation soit IB : 347, IM : 325. En plus du traitement indiciaire, les agents recrutés pourront, le cas échéant, bénéficier des primes et indemnités liées au cadre d'emploi d'adjoint d'animation en vigueur dans la collectivité.

### **N°2020-3-018 Ressources humaines – Recrutement d'emplois saisonniers pour la période estivale**

**Rapporteur F. CHAPELIERE**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ**, le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 6 jeunes saisonniers et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N°2020-3-019 Ressources humaines – Recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet**

**Rapporteur F. CHAPELIERE**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ**, le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint d'animation à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>) pour faire face aux besoins de fonctionnement des garderies périscolaires à la rentrée scolaire.

## **INFORMATIONS**

### **Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil.**

↳ *Signature d'un avenant N° 2 au marché de travaux cabinets médicaux partie étage : Lot N°1 Cloisons – Doublages – Menuiseries intérieures pour un montant de 3 265.07 €*

Monsieur le maire précise que cet avenant intègre des prestations complémentaires suivantes :

- Fourniture et pose de blocs portes alvéolaire : 885.02 € HT
- Fourniture et pose de bavette en aluminium : 413.77 € HT
- Fourniture et pose de vernis : 1 251.49 € HT
- Fourniture et pose d'un coffrage en mélaminé : 226.16 € HT
- Pose d'un bandeau ventouse DAS : 361.63 € HT
- Fourniture et pose d'une porte mélaminée pour tableau électrique : 127.00 € HT

↳ *Signature d'un avenant N°3 au marché de travaux cabinets médicaux partie étage : Lot N°2 Peinture – Faïence – Revêtement de sols pour un montant de 1 195.57 €*

Monsieur le maire précise que cet avenant intègre des prestations complémentaires suivantes :

- Mise en peinture du garde-corps de l'escalier en bois : 1 195.57 € HT

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **E. GONDRÉ** souhaite avoir des précisions sur la rentrée des élèves dans les écoles le 22 juin.  
F. CHAPELIERE précise que tout a été mis en œuvre pour accueillir les enfants qui étaient très contents de se retrouver. Il y a eu une parfaite coordination avec les équipes pédagogiques mais en raison de la sortie tardive du protocole, il a fallu travailler dans l'urgence.
- **M. PREVEL** souhaite des précisions également sur le service de restauration scolaire  
F. CHAPELIERE précise que les créneaux horaires ont été améliorés pour permettre une meilleure rotation des groupes d'enfants en tenant en compte les règles de distanciation. L'inspectrice ayant accordé un quart d'heure de plus pour la pause méridienne.
- **T. TURPAUD** interroge le maire sur les horaires d'ouverture de la piscine.  
F. CHAPELIERE répond que la piscine est réouverte et que l'information a été communiquée sur la page Facebook de la ville

Il est 20H45 l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

**La Secrétaire de séance**  
**Florence CHAPELIERE**

Présenté au conseil municipal du : 10 juillet 2020

Adopté  Sans observations  Avec observations

Observations :

--

**Ont signé ce jour les conseillers municipaux présents**

<b>Daniel GRENIER</b>		<b>Florence CHAPELIERE</b>	
<b>Nadine POCHON</b>		<b>Joël MICHEL</b>	
<b>Yves GUEST</b>		<b>Michèle MALANDAIN</b>	
<b>Alain GONTIER</b>		<b>Jean-Jacques SEBIRE</b>	
<b>Jocelyne QUEVILLON</b>		<b>Philippe DELANDE</b>	
<b>Hervé CÔTÉ</b>		<b>Patrice LEQUESNE</b>	
<b>Patrick PIETERS</b>		<b>Catherine LEBOURGEOIS</b>	
<b>Evelyne GONDRE</b>		<b>Thierry LANGLOIS</b>	
<b>Karine DE CHIVRE</b>		<b>Sébastien GALLOT</b>	
<b>Virginie MALANDAIN</b>		<b>Mélanie PREVEL</b>	
<b>Laëtitia MALHERBE</b>		<b>Auban AL JIBOURY</b>	
<b>Alice DE CHIVRÉ</b>		<b>Thierry TURPAUD</b>	
<b>Nathalie AUVRAY</b>		<b>Marie DEVINCK</b>	
<b>Nicolas DOURVILLE</b>			